

## DÉBATS

question du jour

# Faut-il augmenter les droits d'inscription pour les étudiants non européens ?

La Fage, syndicat étudiant, organisait hier à Paris un rassemblement pour dénoncer la hausse, prévue pour septembre, des droits d'inscription à la «fac» pour les non-Européens. La Conférence des présidents d'université, qui réclame une suspension de la mesure, a obtenu du ministère la tenue d'une concertation jusqu'à fin février.

## Les étudiants seront accompagnés financièrement

**Anne Brugnera, députée LREM du Rhône**

La hausse des droits d'inscription pour les étudiants non communautaires fait partie d'une stratégie globale intitulée «Bienvenue en France», qui vise à conforter la quatrième place de notre pays en termes d'accueil d'étudiants internationaux. Alors que la mobilité se développe à toute vitesse un peu partout dans le monde, il en va du rayonnement de notre enseignement supérieur et de notre culture. Dans ce contexte très concurrentiel, notre rang est menacé parce qu'on connaît des difficultés d'accueil, de logement, d'intégration, ainsi qu'un manque de formations en langue anglaise.

Le plan annoncé par le premier ministre inclut un budget de 10 millions d'euros dès 2019, une labellisation des établissements pour leur assurer plus de lisibilité, un octroi des visas facilité et, effectivement, une augmentation des droits d'inscription pour les étudiants non européens. Cette augmentation ou plutôt cette différenciation des tarifs contribuera à améliorer les conditions d'accueil et d'études et, partant, l'attractivité de la France.

Le nombre de bourses accordées par le ministère des affaires étrangères devrait doubler pour approcher les 15 000. Il existe aussi des bourses attribuées par les universités elles-mêmes, sur leurs fonds propres, ainsi que des exonérations décidées dans le cadre de partenariats avec des établissements étrangers ou d'autres pays. Aussi, je suis convaincue que tous les étudiants extracommunautaires qui auront besoin d'être, d'une manière ou d'une autre, accompagnés

financièrement pourront l'être.

Les autres, qui viennent souvent de pays où l'on est habitué à payer pour bénéficier d'une bonne éducation, ne seront pas choqués par les tarifs qui devraient être pratiqués en France après l'augmentation. Avant de partir étudier à l'étranger, ils comparent généralement ce qui est proposé en différents points de la planète. Ils constateront sans mal qu'avec 2000 ou 3000€ par an les droits d'inscription dans les universités françaises restent bien inférieurs à ceux qui ont cours en Angleterre ou aux États-Unis (*outre-Atlantique, le coût annuel correspond souvent à des dizaines de milliers d'euros, NDLR*). Aussi paradoxal que cela puisse paraître, certains, en Asie ou ailleurs, peuvent même douter que des formations universitaires aussi peu chères que les nôtres puissent être de même qualité que d'autres bien plus onéreuses.

En tout état de cause, cette hausse des droits d'inscription n'est qu'une possibilité donnée aux universités, qui pourront décider d'accorder des exonérations à leurs étudiants non européens afin qu'ils bénéficient des mêmes tarifs que les autres. Il reviendra à chaque établissement de définir sa politique d'attractivité.

**Recueilli par Denis Peiron**

----

## La France risque d'être doublement perdante

**Mohamed Amara, président de l'université de Pau et des pays de l'Adour(1)**

La Conférence des présidents d'université a voté à l'unanimité une demande de suspension jusqu'en 2020 de la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. Parallèlement, un certain nombre de conseils d'administration d'université ont voté des motions pour dire que, dans le cadre de la future réglementation, ils accorderaient des exonérations partielles pour que tous les étudiants continuent à payer les mêmes frais d'inscription. Beaucoup d'enseignants, de professeurs, de présidents sont en effet attachés à cette tradition d'accueil de tous, dans les mêmes conditions, qui caractérise l'université française. Cela étant, il est légitime de se demander s'il faut former des étudiants extracommunautaires avec l'impôt national. D'ailleurs, beaucoup de nos universités pratiquent déjà des tarifs différenciés pour certains diplômes spécifiques, des diplômes universitaires (DU) ou des masters internationaux dont les droits d'inscription peuvent alors atteindre, pour les étudiants non européens, les 6000€ par an.

Mais je suis sceptique quant à notre capacité à mener à bien cette réforme pour la rentrée prochaine. Le décret n'est pas encore paru. Et dans le monde entier, des étudiants commencent leurs démarches de mobilité sans savoir combien leur coûtera un séjour en France... De même, sur

le fond, on nous explique qu'en faisant payer aux non-Européens un tiers du coût de leur formation (2770€ par an en licence, 3770€ en master et doctorat, NDLR), on pourra financer des dispositifs permettant d'augmenter l'attractivité de nos établissements (cours supplémentaires, facilités de logement, services dédiés, etc.) et faire passer, en moins de dix ans, de 345000 à 500000 le nombre de nos étudiants internationaux. Mais on se demande s'il ne s'agit pas juste d'apporter un peu d'oxygène à nos universités, en sous-financement chronique.

En tout cas, la France risque d'être doublement perdante. D'un côté, il est peu probable que s'agissant des conditions d'accueil, elle pourra soutenir la comparaison avec des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis ou l'Australie, qui de longue date pratiquent des droits d'inscription bien plus élevés. Des pays où, de surcroît, on parle anglais, un atout pour la plupart des étudiants en mobilité. De l'autre, la France risque de perdre beaucoup d'étudiants francophones issus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, qui n'auront pas les moyens de s'acquitter de telles sommes. Car on nous parle de bourses d'exemption, mais le nombre avancé, 14000, n'a rien de comparable avec celui de nos étudiants extracommunautaires (*seul un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne, NDLR*).

#### **Recueilli par Denis Peiron**

(1) Il préside la Commission des relations internationales et européennes de la Conférence des présidents d'université.

---

La Croix - mercredi 23 janvier 2019